Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260918-DP_2026_070-DE

AGGLO
FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

DÉCISION DE LA PRESIDENTE
DP_2026_070

Décision du Président
DP_2026_070 – Extension du bâtiment relais 1 (Le Tournevis)
Raccordement au réseau public de distribution d'électricité

La Présidente,

Considérant que dans le cadre du projet d'extension du bâtiment relais 1, situé à Louvigné-du-Désert et à la création de 3 nouvelles cellules artisanales, il s'avère nécessaire de réaliser des travaux pour le raccordement au Réseau Public de Distribution, concédé à Enedis.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2026.101 du Conseil d'Agglomération en date du 20 avril 2026 portant délégation du Conseil d'Agglomération à la Présidente,

DÉCIDE :

Article 1 – **D'APPROUVER** le choix de la société ENEDIS pour la réalisation de ces travaux, pour un montant total de 22 845,02 € hors taxes ;

Article 2 – **D'AUTORISER** le Vice-président délégué à effectuer tous les actes se rapportant à l'exécution de la présente décision ;

Article 3 – **D'INFORMER** le Conseil d'Agglomération lors d'une prochaine réunion du Conseil.

Fait à La Selle-en-Luitré, le 18 septembre 2026

Alice LEBRET
Présidente

Pour la Présidente et par délégation
Le Vice-président délégué

Christophe DEROYER

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION